



20/07/2023 Bernard DONADIO

NOTE D'INFORMATIONS aux Adhérents JUILLET 2023 N° 105



<https://canenv.fr/>

Sommaire :

Actions du CAN : **Mercato :** Le Préfet CARRIE remplacé par le préfet SIBILLEAU ; **Allauch :** La décharge est toujours là ; **Vitrolles :** le CAN sollicité pour les nuisances d'un incinérateur ; **Stand de tir des 3 Luc :** le Collectif des riverains rejoint le CAN ; **Salignac (04) :** des plaintes se profilent ; **Séminaire AGAM / DREAL :** interventions du CAN ; **AtmoSud :** le CAN invité d'honneur de la plénière ; **Marseille :** arbres centenaires menacés ;

Informations diverses : **Pollution de l'air :** La C.E. demande des règles plus strictes ; **Transports :** L'Etat et la Région annoncent 1 milliard d'€ ; **Marseille :** le petit train touristique se met au vert ; **Conférence :** « Activités maritimes et qualité de l'air » ; **Transition Ecologique :** 44 Collectivités Territoriales récompensées par l'ADEME, 1 seule en PACA ; **Biodiversité :** les abeilles ont le bourdon ; **Contrôle Technique des Motos :** enfin une date ; **Biodiversité :** L'Etat français condamné ; **Urgence climatique :** un rapport accablant ; **Huveaune :** signaler une anomalie ; **SNCF :** nouvel acteur dans les énergies renouvelables ; **Fos sur Mer :** installation d'une ferme d'éoliennes flottantes ; **Huveaune :** une voie verte de 20 km entre Aubagne et Marseille ; **Pollution :** un réseau méditerranéen de la qualité de l'air ; **Route électrique :** recharge des batteries en roulant

LES ACTIONS DU CAN ENVIRONNEMENT

MERCATO : LE PRÉFET CARRIE REMPLACÉ PAR LE PRÉFET SIBILLEAU

Le CAN a rencontré à plusieurs reprises le préfet Laurent CARRIÉ, soit dans le cadre de ses fonctions de Préfet à l'égalité des chances, soit dans le cadre de sa mission de suivi du plan « Marseille en grand ».

Lors de notre dernière rencontre, il s'était engagé à organiser une réunion de présentation aux services de l'État, de 2 démonstrateurs de notre projet d'encorbellements photovoltaïques... Initialement prévue fin avril 2023, mais engagement non tenu à ce jour.

Dès la rentrée, le CAN sollicitera une rencontre pour relancer le projet

[Information fournie par Marsactu](#)

ALLAUCH : LA DÉCHARGE SAUVAGE EST TOUJOURS LÀ !

Une adhérente du CAN alerte à nouveau : « Où en est-on pour la décharge route d'Allauch? J'y suis passée récemment et le spectacle est apocalyptique : une montagne de déchets qui menace de s'effondrer sur la route, donc circulation alternée depuis des mois, embouteillages pénibles pour beaucoup de monde... L'affaire est invraisemblable. »



Le Préfet a pourtant signé, le 19 janvier 2022 et le 1er février 2022, 2 arrêtés (n°2022-3URG et 2022-3MED) mettant en demeure la société BIG BENNES "d'évacuer sous un mois les déchets présents sur le site" 45 route d'Allauch à Marseille. Mais, force est de constater que, 17 mois plus tard, les déchets sont toujours présents, menaçant de s'effondrer. FNE13 envisage donc de nouvelles démarches contentieuses, si les procédures ne sont toujours pas engagées afin que le site soit remis en état.

VITROLLES : LE CAN SOLLICITE POUR DES NUISANCES D'UN INCINÉRATEUR

Reçu à partir du site du CAN : **« Nous avons acheté un appartement nouvellement construit à Vitrolles, nous avons découvert qu'il est proche d'un crématorium pour les petits animaux de compagnie. La puanteur est terrible et de la fumée noire sort de jour comme de nuit. Le crématorium n'arrête jamais de travailler. Nous sommes soucieux de notre santé. On a parlé au maire de Vitrolles, écrit à la DDPP de Marseille mais il n'y a pas de retour. Nous demandons donc votre aide pour savoir ce que nous pouvons faire d'autre. »**



Le CAN indique que nous sommes une association de bénévoles uniquement, et que nous ne pouvons intervenir physiquement à la place des habitants qui subissent des atteintes à la santé. Est-ce que d'autres riverains ressentent les mêmes nuisances ? Sont-ils prêts à agir ?

Outre les textes qui régissent l'incinération des animaux et leur analyse, le CAN conseille d'écrire un courrier (LRAR) et propose une aide pour rédiger et les cosigner pour autant que ce soit l'émanation d'adhérent(s)

- au Maire, c'est lui qui est responsable de la santé de ses administrés et qui a accordé un permis de construire. L'idéal étant de s'appuyer sur plusieurs personnes (pétition papier / internet)
- à la DREAL, c'est l'organisme qui agréé les ICPE, dont l'incinérateur fait partie et qui peut organiser des contrôles

Pour rappel : notre association n'est pas une société de services, elle est composée uniquement de bénévoles, sans aucune subvention, ni bien sûr de salariés et nous ne pouvons suivre les dossiers sur le long terme qu'avec nos adhérents. C'est ainsi que plusieurs CIQ, plusieurs associations nous ont

rejoints. Comme le prévoient nos statuts, ils ont désigné un administrateur à notre Conseil d'Administration, ce qui permet de suivre l'avancement de chaque problématique.

Pour résumer, l'adhésion au CAN (individuel : 10€ / collectif : 30€) permet :

- la participation au CA et le suivi de la problématique
- l'aide "technique" sur la rédaction, le ciblage des courriers, des actions à mener
- l'accompagnement auprès d'élus - surtout si la situation est tendue
- le recours à FNE 13 (important s'il y a la nécessité de recours juridique)
- la facilité de saisie d'AtmoSud (nous sommes au bureau et au CA)
- la réception de notre Note d'Informations mensuelle

STAND DE TIR DES 3 LUC : LE COLLECTIF DE RIVERAINS REJOINT LE CAN

Le CAN, via le formulaire de contact de son site a été alerté sur le bruit assourdissant que subissent les riverains du Stand de Tir des 3 Luc, géré par la Ligue du Tir, mais propriété municipale.

Ce stand de tir regroupe 8 clubs avec 2293 adhérents. Les 17000 adhérents de la ligue de Provence y ont accès. Les compétitions régionales se déroulent toujours là et souvent le WE

Il s'agit d'une Zone urbaine qui se densifie beaucoup avec la modification du PLUi



Râma, CC BY-SA 2.0 FR, via Wikimedia Commons

Il faut noter également que ce stand est mitoyen du nouveau Lycée Régional, le Lycée Monte Christo, et se trouve à 150 mètres environ de l'Ecole Maternelle et Primaire de Val Fleuri, les riverains redoutent ainsi l'impact de ces nuisances sur les jeunes enfants et les adolescents.

De plus, le Maire d'Allauch, Monsieur MINEO, que le collectif a rencontré ce 29/06, a expliqué qu'il craignait également des ricochets accidentels, car il avait connaissance de tels cas.

La pétition réclamant que soit prise en compte la qualité de vie des riverains compte maintenant 165 signataires.

Les détonations, les rafales, s'entendent jusqu'à plus de 800 m du stand de tir. La résonance du vallon, les effets rebonds du bruit, sa soudaineté, son intensité, son rythme, rendent la vie des riverains très compliquée.

Le Collectif ayant adhéré au CAN, ce combat est devenu le nôtre.

SALIGNAC : DES PLAINTES SE PROFILENT

Les troubles de voisinages durant depuis une vingtaine d'année et la plupart des riverains de la SAB (Société Alpine du Bois) craignant de s'exposer, le CAN a écrit :

- à La DREAL, responsable des contrôles des entreprises ICPE (Installation Classée Protection de l'Environnement : une ICPE est soumise à de nombreuses réglementations de prévention des risques environnementaux, notamment en terme d'autorisations)
- à l'ARS, qui a produit, en 2009, une étude santé
- à la sous-préfecture de Forcalquier

La DREAL a réagi quasi immédiatement en envoyant un rapport qui date de juin 2021 et qui a constaté quelques dysfonctionnements.



SÉMINAIRE AGAM / DREAL : LE CAN INTERVIENT

Séminaire DREAL - Agam

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le mardi 4 juillet de 9h30 à 12h00

à l'Amphithéâtre de la DOTM, 18 rue Antoine Zaffara
13003 Marseille

Dans le cadre de la révision des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), les agences d'urbanisme de la Région Sud et la DREAL PACA organisent un cycle de séminaires centrés sur la qualité de l'air.

Plan de Protection de l'Atmosphère

Invitation

L'AGAM (agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise) et la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ont organisé un «Séminaire Qualité de l'air et Urbanisme », le mardi 4 juillet.

Le CAN est intervenu sur les sujets de mobilités et en particulier sur le Tramway des Collines ; sur la mise en place de la ZFEm et des problématiques induites (contrôles des triches à l'AdBlue ; périmètre ; dérogations ; pénalisation des populations défavorisées ; extension au maritime ; politique du dernier kilomètre non polluant entraînant une surconcentration des PL au MIN...)

Il est également intervenu sur la réduction de la pollution de l'air pour les riverains de proximité des autoroutes (CANOPEE et Encorbellements) ainsi que sur le traitement de cette pollution par des micros algues.

ATMOSUD : LE CAN PARTICIPE Á LA JOURNÉE D'INFORMATION PLÉNIÈRE INTERNE

Le 07/07/2023, le CAN a été invité à participer à la journée de formation des salariés d'AtmoSud sur les micro-capteurs.

Nous avons pu ainsi expliquer les origines de notre collaboration avec AtmoSud jusqu'à la mise en fonctionnement du Air Living Lab, qui développe les 3 capteurs (Air Intérieur / Air Extérieur / Mobilité), de la conception au recyclage, le tout en open source.

Réunis autour d'une table de 6/7 personnes, chaque groupe de participants (venus du 13, du 06, du 83, du 84, du 04 et du 05) a ainsi pu assembler 2 Nebule Air et 1 Module Air.

Chacun a ainsi pu s'inscrire pour recevoir ces capteurs afin de se les approprier.



STATION DE LAVAGE DES VOITURES : LE CAN EST ALERTÉ SUR LE BRUIT



Sur le parking du Casino des Caillols il y a une station de lavage pour les voitures[CM1] qui est ouverte jour et nuit.

Juste au-dessus de la station il y a des immeubles de la résidence Les Solleillades. Les habitants de cette copropriété sont excédés de devoir subir le bruit causé par le fonctionnement des machines qui sont juste sous leurs fenêtres.

Des démarches ont été faites auprès de la mairie de secteur pour tenter de faire fermer cette station la nuit.

Les riverains souhaitent également que la station soit équipée de tunnel anti-bruit, cela doit être possible. La copropriété a déjà fait faire un diagnostic du bruit mais il y a quelques années.

Depuis, de nouveaux appareils ont été installés et paraissent être encore plus bruyants ?

Le CAN propose plusieurs pistes d'actions :

Ponctuelle :

- L'alerte sécheresse, qui prévaut en ce début juillet, touche directement 8 arrondissements de Marseille (4e, 5e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e). Elle interdit aux particuliers le lavage des voitures et impose 2 conditions pour les stations de lavage : avoir du matériel haute pression, avec un système équipé de recyclage d'eau.

A plus long terme :

- Interpeler le Maire de Marseille (le Maire de Secteur ne semble pas le bon interlocuteur, mais il peut servir de relais), responsable de la santé de ses administrés.
- Analyser les actions des riverains qui ont mené ce combat dans d'autres villes (Ex : <https://www.lejisl.com/economie/2023/03/05/des-riverains-en-lutte-contre-le-bruit-d-une-station-de-lavage>)
- Solliciter l'Observatoire de l'Environnement Sonore de la Métropole ou l'ARS (via le Maire de Secteur) Pour que ce combat devienne celui du CAN, proposition est faite de nous rejoindre (et ainsi pouvoir éventuellement questionner les sachants juridiques de FNE13)

MARSEILLE : PRÉSERVATION D'ARBRES CENTENAIRES

Une nouvelle adhérente du CAN s'alarme de la destruction programmée de plusieurs arbres centenaires dans le 12^e arrondissement de Marseille.

Le PLUi de la Métropole entrant dans une nouvelle phase, avec, en octobre prochain, la consultation publique de sa 3^{ème} modification, le CAN va s'attacher à faire classer ces arbres :

Le zonage des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) peut prévoir le classement de parcelles en « espace boisé classé » (EBC). Un EBC peut être institué en zone agricole, en zone naturelle et forestière et même en zone urbaine. En toute logique, un tel classement offre très peu de possibilités de construction.

Les « espaces verts protégés » (EVP), relèvent d'un régime juridique différent, celui des emplacements réservés (ER) : En effet, en application des articles L151-41 et R151-43 du code de l'urbanisme, le règlement des PLU ou PLUi peut délimiter des terrains en vue d'y instituer des ER aux espaces verts à créer ou à modifier. Le propriétaire d'un terrain grevé d'un EVP demeure libre de l'utiliser, à condition que l'utilisation qui en est faite soit compatible avec la destination de l'ER dont il s'agit.



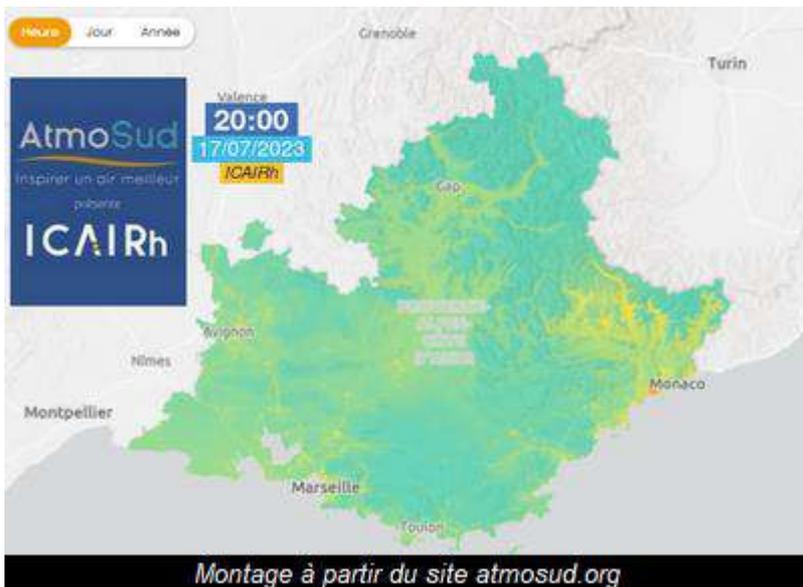
Image créée par Ludivine de Pixabay

PARTIE INFORMATIVE

POLLUTION DE L'AIR : LES DÉPUTES DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT DEMANDENT DES RÈGLES PLUS STRICTES

[Article sur le site de la Commission Européenne](#)

La commission de l'environnement a adopté, le 27/06/23, sa position visant à améliorer la qualité de l'air dans l'UE afin de créer un environnement plus propre et plus sain.



Le rapport, adopté par 46 voix pour, 41 voix contre et 1 abstention, fixe des valeurs limites et des objectifs plus stricts à l’horizon 2030 pour plusieurs polluants, dont les particules (PM2,5, PM10), le dioxyde d’azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂) et l’ozone(O₃), afin de garantir que la qualité de l’air dans l’UE ne soit pas nocive pour la santé humaine, les écosystèmes naturels et la biodiversité. Les députés affirment également que les prochaines révisions de cette directive devront garantir un alignement complet et continu sur les dernières [lignes directrices de l’Organisation mondiale de la santé \(OMS\) sur la qualité de l’air](#).

Les députés souhaitent harmoniser les indices de qualité de l’air, actuellement fragmentés et peu intuitifs, couvrant le dioxyde de soufre, le dioxyde d’azote, les particules (PM10 et PM2.5) et l’ozone dans l’ensemble de l’UE.

Les indices de pollution doivent être clairs, accessibles au public et actualisés * toutes les heures afin que les citoyens puissent se protéger en cas de niveaux élevés de pollution de l’air (et avant que les seuils d’alerte ne soient atteints). Ils devront être accompagnés d’informations sur les symptômes associés aux pics de pollution atmosphérique, et sur les risques sanitaires associés à chaque polluant, incluant des informations adaptées aux personnes vulnérables.

* AtmoSud a anticipé cette recommandation : ICAIR est un indicateur qui cumule quatre polluants réglementés (NO₂, O₃, PM2.5, PM10) à la résolution spatiale de 25 mètres sur toute la région (modélisation HD avec assimilation des mesures).

L’ÉTAT ET LA REGION ANNONCENT « 1 MILLIARD » POUR LES TRANSPORTS D’ICI 2027

[Article sur Made In Marseille](#)

Mais les négociations sont loin d’être terminées, notamment sur le futur RER métropolitain de Marseille.

L’État et la Région ont signé une lettre d’intention pour sécuriser 337 millions d’euros chacun en faveur des transports d’ici 2027 dans le cadre du contrat de plan État-Région.

Le ministre des Transports, Clément Beaune, était en visite à Marseille ce mardi 20 juin. L’occasion de signer avec le président de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, Renaud Muselier, « la première lettre d’intention du volet mobilité du contrat de plan État-Région (CPER) 2023-2027 ».



Homère plus, CC BY-SA 4.0, via Wikimedia Commons

« Priorité au ferroviaire, qui bénéficiera de la moitié des crédits mobilisés », pose le ministre, en évoquant les divers projets que fiancera cette enveloppe. « Comme le [train de la Côte bleue](#) [Marseille-Miramas] pour lequel l'État met 40 millions d'euros. Mais aussi le fret ferroviaire avec de gros investissements pour le pôle multimodal d'Avignon ou la gare de triage de Miramas ».

90 millions d'euros du CPER iront aux projets routiers, comme la ligne d'autocars Fos-Salon. Le contrat de plan État-Région prévoit également 15 millions d'euros pour les itinéraires cyclables « véloroutes » avec l'objectif d'atteindre « 10 000 kilomètres en 2025 », [selon le conseil régional](#).

LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE DE MARSEILLE PASSE AU BIOCARBURANT

[Article sur Mes Infos.fr](#)[CM2]



Un projet de décarbonisation en train de se mettre en place

HVO100 est un biocarburant, fabriqué avec un procédé d'hydrogène. Il représente une alternative au carburant classique. C'est une sorte de copie du diesel fossile. « Nous utilisons un mélange d'huile alimentaire usagée, de graisses animales et de résidus d'huile pour la fabrication de ce carburant. Nous complétons cela avec des huiles végétales certifiées, essentiellement de colza français », affirme [Jean-Michel Diaz](#), directeur de TotalEnergies pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse.

L'avantage de ce carburant est que les véhicules fonctionnant au diesel n'ont aucune adaptation de moteur à faire. Il est parfaitement miscible avec le

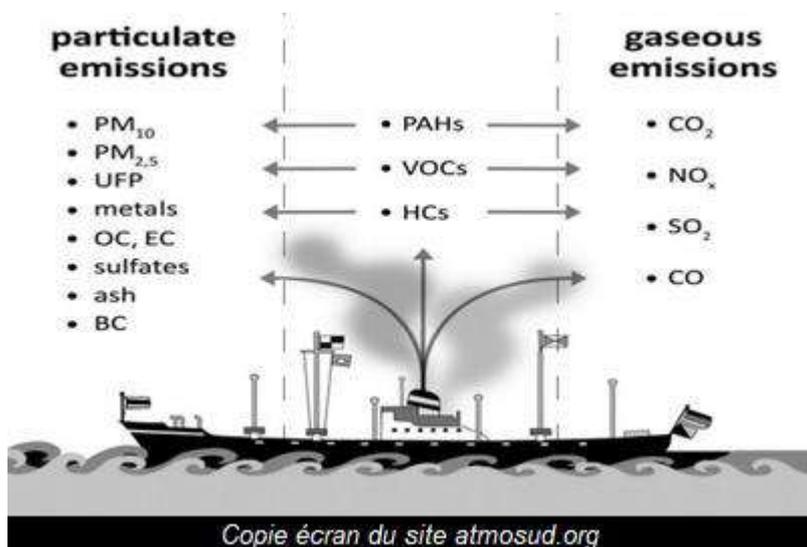
gazole standard. Il a un impact économique et social. Premièrement, l'utilisation de ce biocarburant réduit les émissions de CO₂. Selon TotalEnergies, la réduction peut aller jusqu'à 90 %. La baisse est en moyenne de 22 % des NO_x lors de la combustion. Deuxièmement, le fournisseur d'énergie récupère les déchets, comme avec [Veolia](#) qui gère la partie collecte ; les donneurs se sentent directement impliqués dans le processus de décarbonisation.

L'objectif est que les douze petits trains qui circulent dans la ville de Marseille soient équipés de ce carburant. Depuis 2022, Marseille fait partie du projet européen 100 villes qui visent la neutralité carbone d'ici 2030.

CONFÉRENCE « ACTIVITÉS MARITIMES ET QUALITÉ DE L'AIR À MARSEILLE »

AtmoSud, Qualitair Corse et le Laboratoire Chimie Environnement présentent de nouvelles connaissances scientifiques sur la qualité de l'air & l'activité maritime.

AtmoSud et Qualitair Corse ont organisé le 22 mai 2023, dans les locaux de l'Université de Marseille, la présentation de leurs diverses enquêtes menées dans les ports de la Provence Côte d'azur et de Corse. Le sujet était passionnant et bien des questions ont trouvé des réponses parfois stupéfiantes. Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, date à laquelle l'Organisation Maritime Internationale a imposé l'utilisation du fioul à 0,5% de teneur en soufre en lieu et place des fiouls à 1,5% et 3,5% selon les navires utilisés jusqu'à cette date, la qualité de l'air s'est améliorée dans nos ports. Il serait plus juste de dire que la pollution atmosphérique a



diminué.

Ne crions

pas « victoire » car le fioul à 0,5% de teneur en soufre contient 500 fois plus de soufre que le diesel des véhicules terrestres. Bien évidemment, cela a un impact lorsqu'il est question de navires pesant plusieurs milliers, dizaines de milliers ou centaines de milliers de tonnes à comparer avec le poids des voitures entre 1 tonnes et 1,8 t. Les scientifiques ont constaté qu'un navire consommant un litre de fioul à 0,5% émet autant de particules fines et ultrafines que 80.000 véhicules particuliers diesel équipés

d'un filtre à particules. Que le panache de fumée des navires peut selon les vents s'étendre loin dans les villes et que les immeubles longeant les ports sont impactés sur leurs étages supérieurs.

[Plus d'infos sur le site d'AtmoSud](#)

44 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES RÉCOMPENSÉES PAR L'ADEME, QUASI-ABSENCE DE NOTRE RÉGION

[Plus d'infos sur le site de l'ADEME](#) (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)



Alors que les collectivités sont à l'origine de 15% des émissions de gaz à effet de serre, elles ont des leviers d'action sur 50% des émissions de leur territoire. Les collectivités jouent donc un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en adaptant leur territoire et infrastructures au changement climatique. Le programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » porté par l'ADEME les accompagne et valorise leurs efforts et leurs progrès. Dans le cadre de la 24ème édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique, l'ADEME dévoile les 44 collectivités récompensées pour leur engagement en faveur de la transition écologique.

L'ADEME a récompensé 44 collectivités locales pour leur engagement en faveur de la transition écologique : Deux métropoles, Bordeaux et Rennes, plusieurs communes situées en Auvergne, dans les pays de la Loire, en Occitanie, quelques-unes en Normandie. Seule et unique collectivité territoriale de la région PACA

récompensée, la Communauté de Communes Cœur du Var située autour des communes du Luc, Gonfaron, Le Thoronet, Puget.

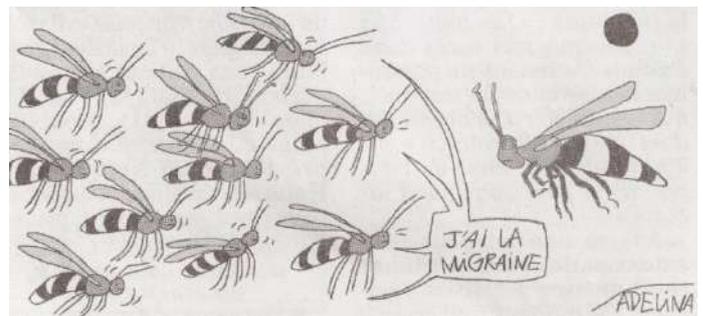
Marseille, Nice, Toulon, Avignon, Arles, Gap et Digne sont absentes. Cela montre bien la différence entre les discours destinés au public, toujours très écologiques, et la réalité d'un retard qui s'accumule dans notre région.

LES ABEILLES N'ONT PAS FINI D'AVOIR LE BOURDON

(Article du Canard Enchaîné du 21/06/2023)

DE CHARYBDE en Scylla.

Le 3 mai, les apiculteurs de France et de Navarre se sont réjouis que le Conseil d'Etat juge « illégales » les dérogations distribuées aux betteraviers par le ministre de l'Agriculture pour continuer d'ensemencer leurs champs avec des graines enrobées de néonicotinoïdes, ces puissants pesticides tueurs d'abeilles. Las, une étude alarmante passée quasi inaperçue a révélé les effets néfastes sur les butineuses d'une autre cochonnerie chimique (« Environnemental Pollution », avril 2023). En l'occurrence le boscalid, l'un des produits phares de BASF, le géant mondial de l'agrochimie.



Ce fongicide plébiscité par les céréaliers, les maraîchers et les pépiniéristes, débarrasse une parcelle de tous les champignons parasites. Bien que le boscalid appartienne la famille des SDHI, les inhibiteurs de la succinate déshydrogénase, qui neutralisent une enzyme essentielle aux êtres vivants car elle permet aux cellules de respirer, il était considéré jusqu'à présent comme étant « faible risque pour les abeilles ».

L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et un laboratoire de l'université de Poitiers ont voulu évaluer un éventuel effet toxique dudit fongicide sur les reines, essentielles à la survie de la colonie car elles donnent naissance toutes les abeilles. Pendant quarante-huit heures, ils ont nourri avec du sirop assaisonné au boscalid des ouvrières qui ont ensuite donné à becqueter aux reines la gelée royale qu'elles avaient secrétée.

Conclusion : L'espérance de vie des reines alimentées par les ouvrières contaminées chute de 48 %. Comme si cela ne suffisait pas, lors de leur vol nuptial, unique moment où elles font le plein de spermatozoïdes pour toute une vie, les souveraines intoxiquées sont fécondées par moins de bourdons que d'habitude. La spermathèque étant moins remplie, la reine pond moins. Autre conséquence bourdonnante : les ruches exposées au boscalid sont davantage parasitées par le varroa, l'un des pires cauchemars des apiculteurs avec le frelon asiatique.

Tout ça n'a pas empêché le ministre de l'Agriculture de demander à l'Office français de la biodiversité d'arrêter de contrôler dans les vergers l'épandage de pesticides dangereux pour les pollinisateurs. Les mauvaises langues pourront toujours dire que Marc Fesneau, dont l'ex-cheffe de cabinet a été débauchée par l'industrie du phytosanitaire, est mielleux avec les fabricants de pesticides...

LE CONTRÔLE TECHNIQUE 2RM A ENFIN UNE DATE !



Alors que l'obligation de contrôle technique des 2RM [2 roues à moteur] résultant du droit européen était censée s'appliquer au 1er janvier 2022, Clément Beaune vient seulement d'annoncer l'entrée en vigueur de cette mesure en début d'année 2024.

Ce faisant, [il se conforme à la quatrième décision du Conseil d'État](#) favorable aux associations Ras Le Scoot, Respire et Paris Sans Voiture qui mènent depuis deux ans une lutte opiniâtre pour voir s'appliquer

cette mesure essentielle à la réduction des nuisances insupportables des deux-roues motorisés.

Si nous comprenons qu'un temps de préparation incompressible doive être respecté, les atermoiements du gouvernement qui a fait la preuve de sa mauvaise volonté sur ce dossier auront coûté la vie à de nombreux motards dont les engins faute d'avoir été contrôlés ont subi des accidents imputables en tout ou partie à des défauts techniques. Et c'est sans parler des millions de Français qui sont les victimes directes de la pollution et du bruit que génèrent les moteurs et les échappements trafiqués ! Les répercussions ne se mesurent pas qu'en termes de « confort » : la pollution de l'air coûte la vie à 48 000 Français chaque année et le bruit provoque le décès prématuré de 12 000 autres.

Si l'on ne peut pas décemment se réjouir qu'accumulé le gouvernement agisse enfin, on peut en revanche saluer le choix du ministre de soumettre les moins de 125 cm³ au contrôle, alors que la directive européenne ne concernait que les cylindrées supérieures. Il eût en effet été incompréhensible que les scooters, dont le parc compte tant d'épaves, bénéficient d'une énième exemption qui serait passée pour une incitation à s'en équiper.

L'on s'inquiète néanmoins d'entendre Clément Beaune se targuer d'avoir divisé le nombre de points de contrôle par quatre par rapport au contrôle technique auto. Le contrôle technique ne doit pas être réduit à une formalité administrative mais apporter une réelle plus value. Le souci d'en contenir le coût, s'il semble louable au premier abord, doit être tempéré : le 2RM est d'abord un loisir (72 % des répondants de l'étude Kantar sur le parc auto 2022). Quand on rapporte les quelques dizaines d'euros du contrôle technique au coût moyen d'une assurance estimé à [583 € en 2021 par Assurland](#), il y a matière à relativiser le fardeau financier. Il ne saurait donc être question de sacrifier l'intérêt du contrôle technique au nom d'une économie somme toute négligeable.

Relevons enfin que l'idée de la prime à la conversion revient sur la table : lorsqu'elle était présentée en novembre 2021 comme une mesure alternative au contrôle technique, [Ras Le Scoot avait déjà eu l'occasion de dire sa consternation](#) devant un dispositif qui entendait subventionner l'achat d'une moto thermique neuve. Un an et demi plus tard, notre position n'a pas varié : si un tel dispositif est évidemment souhaitable pour favoriser la transition vers l'électrique, il est aberrant d'en faire profiter les motos thermiques qui ont vocation à disparaître des villes dans les prochaines années. Pourquoi également ne pas diriger les motards prêts à céder leur ancien véhicule vers des moyens de transport plus vertueux, comme le vélo ou le VAE, souvent bien plus adaptés aux besoins des citoyens ?

BIODIVERSITÉ : L'ÉTAT FRANÇAIS CONDAMNÉ

<https://www.notre-planete.info/actualites/5078-France-condamnation-pesticides-biodiversite>

Le Tribunal administratif de Paris a rendu un verdict historique dans le cadre du recours Justice pour le Vivant qui oppose 5 ONG environnementales à l'Etat et Phyteis, le lobby de l'agrochimie en France. La justice reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'Etat dans l'effondrement du Vivant, et ses insuffisances dans l'évaluation des risques des pesticides.

Le tribunal reconnaît les failles des procédures d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché des pesticides, démontrées par les associations, et juge que ces failles relèvent de la responsabilité directe de l'Etat. Il reconnaît également un lien de causalité direct entre les insuffisances de l'évaluation des risques et le déclin de la biodiversité.

La biodiversité mondiale en danger

Espèces menacées d'extinction :



Le tribunal donne par ailleurs à l'État jusqu'au 30 juin 2024 pour :

- Prendre toutes les mesures utiles pour respecter les objectifs de réduction des pesticides prévus par les plans Ecophyto ;
- Protéger réellement, comme la loi l'y oblige déjà, les eaux souterraines du territoire français des effets des pesticides et de leurs résidus.

URGENCE CLIMATIQUE : LE RAPPORT ACCABLANT DU HAUT CONSEIL POUR LE CLIMAT SUR LE RETARD DE LA FRANCE



Jeanne Menjoulet de Paris, CC BY 2.0 via Wikimedia Commons

[Article sur Reporterre](#)

Baisse non significative des émissions de gaz à effet de serre, absence d'une réelle politique fiscale pour l'écologie... L'État est mis à mal dans le dernier rapport du Haut Conseil pour le climat.

« On a dépassé la politique des petits pas, mais on n'est pas encore au pas de course. » La métaphore sportive choisie par Corinne Le Quéré, présidente du Haut Conseil pour le climat (HCC) depuis sa création en 2018, résume à elle seule les années qui viennent de s'écouler.

HUVEAUNE : SIGNALER UNE ANOMALIE

L'Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux Huveaune Côtiers Aygalades, l'EPAGE HuCA, vient de mettre en place un formulaire en ligne pour signaler une anomalie sur un cours d'eau.

Si vous constatez une pollution sur l'Huveaune ou l'un de ses affluents dont notre ruisseau Caravelle-Aygalades, un remblai important, une digue en cours de construction, ou toute autre anomalie, il est important de le signaler rapidement afin qu'un constat soit fait dans les délais et que des solutions et causes puissent être trouvées.



Extrait image site epagehuca.fr/

QUI CONTACTER ?

Pour signaler une anomalie vous pouvez joindre l'EPAGE aux numéros suivants :

06 38 04 76 60 : Antoine Debes, responsable du pôle terrain

04 42 62 81 00 – 06 38 04 30 41 : Thomas Lacaze, technicien de rivière

04 42 82 85 13 : Accueil

LES BONS RÉFLEXES À AVOIR

Pensez à prendre des photos, noter la nature et la localisation exacte de l'anomalie (l'adresse du rejet, le lieu-dit, la commune, le nom du cours d'eau, le côté de la rive, un point GPS) ainsi que tout détail permettant de comprendre les causes de cette anomalie.

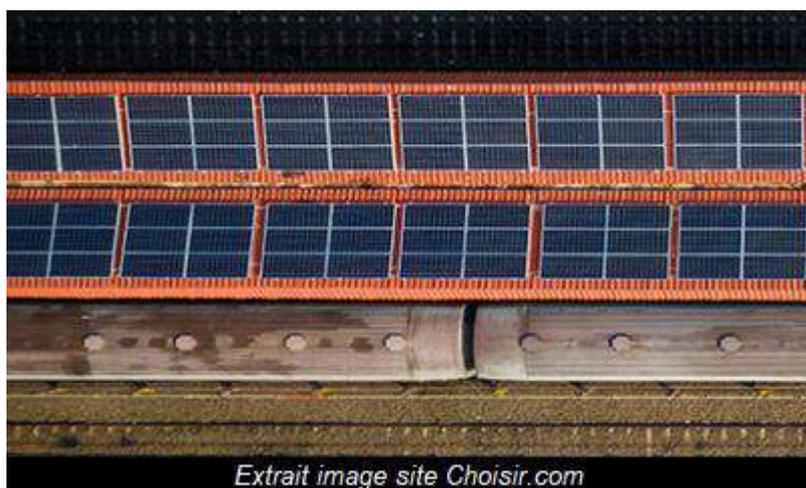
FORMULAIRE DE CONTACT EN CAS D'ANOMALIE

Même si vous avez déjà contacté l'EPAGE, il est important de compléter le formulaire en ligne pour assurer un suivi.

<https://www.epagehuca.fr/comment-signaler-une-anomalie-sur-un-cours-deau/>

LA SNCF, NOUVEL ACTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES

<https://www.choisir.com/energie/actualites/197422/solaire-la-sncf-veut-faire-rouler-ses-trains-au-photovoltaïque>



Extrait image site choisir.com

La SNCF veut déployer 1 000 MWc de solaire photovoltaïque d'ici 2030 avec l'objectif de produire l'équivalent de 15 à 20 % de la consommation de ses bâtiments et de son réseau, a-t-elle annoncé jeudi 6 juillet. C'est une première étape vers l'autosuffisance que le groupe, qui consomme 9 TWh d'électricité par an, espère atteindre en 2050. Ces activités seront hébergées dans une filiale, SNCF Renouvelables, qui démarrera ses opérations cette année sur un premier lot d'une trentaine de sites.

10 000 hectares en 2050

Dans un deuxième temps, c'est une capacité de 10 000 hectares qui pourrait être exploitée d'ici 2050. Pour atteindre ce cap, la SNCF a absolument besoin d'un nouvel outil de production : des panneaux photovoltaïques longitudinaux qui pourraient être déployés le long des voies. « Les industriels nous assurent qu'ils seront disponibles d'ici 2030 », indique Jean-Pierre Farandou.

Une technologie transposable à la route

« Ce sera une innovation majeure car elle embarquera la SNCF mais aussi les routes et les [autoroutes](#) », souligne la ministre de la Transition énergétique [Agnès Pannier-Runacher](#) qui vante « une étape qui changera en profondeur le mix énergétique de notre pays ». « C'est un usage transposable à de nombreux secteurs », renchérit le ministre délégué chargé des Transports, Clément Beaune, « le plus proche par sa structure est sans doute le secteur autoroutier et plusieurs acteurs sont déjà en train d'y réfléchir. »

FOS-SUR-MER : INSTALLATION D'UNE FERME D'ÉOLIENNES FLOTTANTES

[Article sur le site de 20 minutes](#)



Extrait image site Les Echos

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE Avec une mise en service attendue pour 2031, il s'agira du troisième parc français d'éolien flottant avec celui situé au large Narbonne en Méditerranée et celui au sud de la Bretagne

Feu vert pour la ferme d'[éoliennes flottantes](#) au large de [Fos-sur-Mer](#). L'Etat a confirmé mardi 20/06/2023, avoir définitivement retenu le golfe de Fos-sur-Mer pour l'installation d'un parc éolien flottant qui sera située à 22 kilomètres des côtes. Composé de 10 à 20 éoliennes d'une puissance de 250 mégawatts pour une première mise en service

prévue en 2031, il sera suivi d'une extension qui devra à terme produire 500 mégawatts supplémentaires, « soit près de 9 % de la consommation électrique totale de la Région Paca », précise le communiqué de presse du ministère de la [Transition énergétique](#).

Pour compléter : [Lien sur Made In Marseille](#)

VOIE VERTE DE L'HUVEAUNE : 20 KMS PREVUS ENTRE MARSEILLE ET AUBAGNE

[Article sur Fréquence Sud](#)

Les chiffres parlent. Le projet d'aménagement en voie verte des berges de l'Huveaune est de taille.

- 20 kms dont 14 sur Marseille.
- 3 communes concernées : Marseille, Aubagne et la Penne sur Huveaune
- Un budget de 19 M d'euros pour la phase 1

La Métropole d'Aix Marseille Provence a dévoilé l'avant-projet de la voie dédiée aux modes de circulation doux qui devrait relier Marseille à Aubagne en passant par la Penne sur Huveaune. Cet avant-projet est notamment issu de la phase de concertation publique préalable, qui s'est tenue du 26 janvier au 26 mars 2023.

Les premiers travaux sont prévus pour 2025, avec une livraison en tronçons dès 2026. Si l'ambition est de permettre des déplacements sans voiture, de créer des espaces de loisirs et de détente, les enjeux sont également sécuritaires. La voie verte a vocation à préserver l'environnement et prévenir les risques d'inondation.



Extrait image site Made in Marseille

POLLUTION : UN RÉSEAU MÉDITERRANÉEN DE LA QUALITÉ DE L'AIR LANCÉ À MARSEILLE

[Article sur La Provence](#)



Le constat est implacable. L'air est essentiel. "On en respire même en moyenne 15 000 litres par jour", rappelle [Marie Anne Le Meur](#), directrice de la fédération L'air et moi. Mais quand cet air est vicié, quand il est pollué, il devient mortel, pose pour sa part Issa Bado de l'institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD) parlant de quatre millions de personnes directement concernées par les effets de cette pollution dans le pourtour de la Méditerranée. Raison pour laquelle, sous l'impulsion de la fédération locale L'air et moi, en partenariat [avec Atmosud](#), un réseau méditerranéen de la qualité de l'air a été lancé hier [le 13/07/23] lors d'une conférence réunissant les différents partenaires.

"ROUTE ÉLECTRIQUE": DES TESTS MENÉS POUR QUE LES VOITURES RECHARGENT LEUR BATTERIE EN ROULANT SUR L'A10

[Article sur BFM TV](#)

La France va tester la [recharge de voitures](#) et camions électriques sur l'autoroute A10 près de Paris. Dans le cadre de cette expérimentation, deux technologies vont être mises à l'épreuve. D'un côté, des bobines magnétiques glissées sous le bitume rechargeront les batteries par induction, comme des téléphones portables. De l'autre, un rail inséré au ras du bitume permettra aux véhicules équipés de se brancher au sol. Ces "routes électriques" permettraient de réduire de 62 à 71% l'autonomie nécessaire pour un usage normal des voitures et donc la taille de leurs batteries, selon une étude de l'université de Göteborg (Suède).

